£6,950,000 ; le taux réalisé a été d'environ £92 0s. 10½d., comme on le verra par le tableau ci-annexé des soumissions acceptées.

La circulation des billets du Canada a augmenté de $1,106,381.43, et à la clôture de l'exercice elle se chiffrait par $17,282,698.66, somme qui, au 30 novembre, était portée à $18,045,577.16. En présence de cette rapide augmentation, une ordonnance du Conseil a été rendue, sous l'empire de l'acte concernant la circulation, à l'effet d'émettre des billets jusqu'à la concurrence de $20,000,000 autorisée par la loi. Au gouvernement de décider si cette limite devra ou ne devra pas être étendue.

La dette nette du Canada était, à la clôture de l'exercice, de $241,131,434.44, soit une augmentation de $3,322,403.93 sur 1890-91, laquelle s'explique comme suit :

Déboursé pour travaux publics (capital)		$ 224,389 64
" chemins de fer et canaux "		1,854,575 03
" terres fédérales "		86,735 33
" subventions de chemins de fer		1,248,215 93
Frais de gestion des emprunts		1,122,541 52
Résiliation des débentures du chemin de fer de la Rive Nord		970,000 00
Transfert au débit du fonds consolidé		1,027 91
		$5,507,485 36
A déduire — Placements au fonds d'amortissement	$2,027,860 79	
Surplus	155,977 42	
Remboursements sur les déboursés occasionnés par l'insurrection du Nord-Ouest	1,243 22	
		2,185,081 43
		$3,322,403 93

Le taux de l'intérêt payé sur la dette brute pendant le dernier exercice a été en moyenne de $3.30 pour 100, contre $3.35 pendant l'exercice précédent. Le taux net de l'intérêt payé sur la dette a été de $2.93 pour 100, le même que l'année dernière.

Le Canada s'est procuré par l'intermédiaire de son haut-commissaire, de la monnaie en argent et en cuivre pour une somme de $410,000 ; et une certaine quantité de monnaie de cuivre n'ayant pas cours, qui s'était accumulée dans les voûtes du département, a été envoyée à l'hôtel des monnaies et frappée de nouveau, ce qui fait une émission supplémentaire de $4,525.37. Ces transactions ont rapporté un profit de $132,517.08.

C'est pour moi une satisfaction de dire que des mesures ont été prises pour créer une commission d'arbitrage chargée de régler les comptes courants entre le gouvernement fédéral et les provinces d'Ontario et de Québec. Cette commission se compose de M. le juge Burbidge pour le Canada, de M. le chancelier Boyd pour Ontario et de M. le juge Casault pour Québec, et j'espère qu'elle en arrivera à un règlement avant la fin du présent exercice.

Les frais de gestion du ministère ont été comme suit :—

Traitement du ministre	$ 7,000 00
Appointements du personnel	48,482 52
Déboursé pour frais de gestion	4,693 50
Dépenses imprévues	7,404 70
	67,580 72